

<https://www.artois-mobilites.fr/inscription-transports-scolaires-2023-2024/>

# INSCRIPTION TRANSPORTS SCOLAIRES 2023/2024

Le portail d'inscription pour la prise en charge des transports scolaires pour l'année 2023/2024 est accessible. Pour rappel, Artois Mobilités prends en charge un aller/retour par jour d'école pour tous les collégiens et lycéens du territoire n'habitant pas à proximité immédiate de leur établissement.

<https://transports-scolaires.artois-mobilites.fr/>

## CONDITIONS D'OBTENTION D'UN TITRE SCOLAIRE SUBVENTIONNÉ

### CONDITION N°1

Mon domicile ET mon établissement scolaire se situent dans une des 150 communes des 3 communautés d'agglomération de Béthune-Bruay, Lens-Liévin et Hénin-Carvin.

### CONDITION N°2

Je suis externe ou demi-pensionnaire

### CONDITION N°3

Je fréquente l'établissement scolaire public de mon secteur ou l'établissement scolaire privé le plus proche de mon domicile.

